



AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT 1183-2026 SUR LES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES
BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DANS CERTAINS
SECTEURS

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

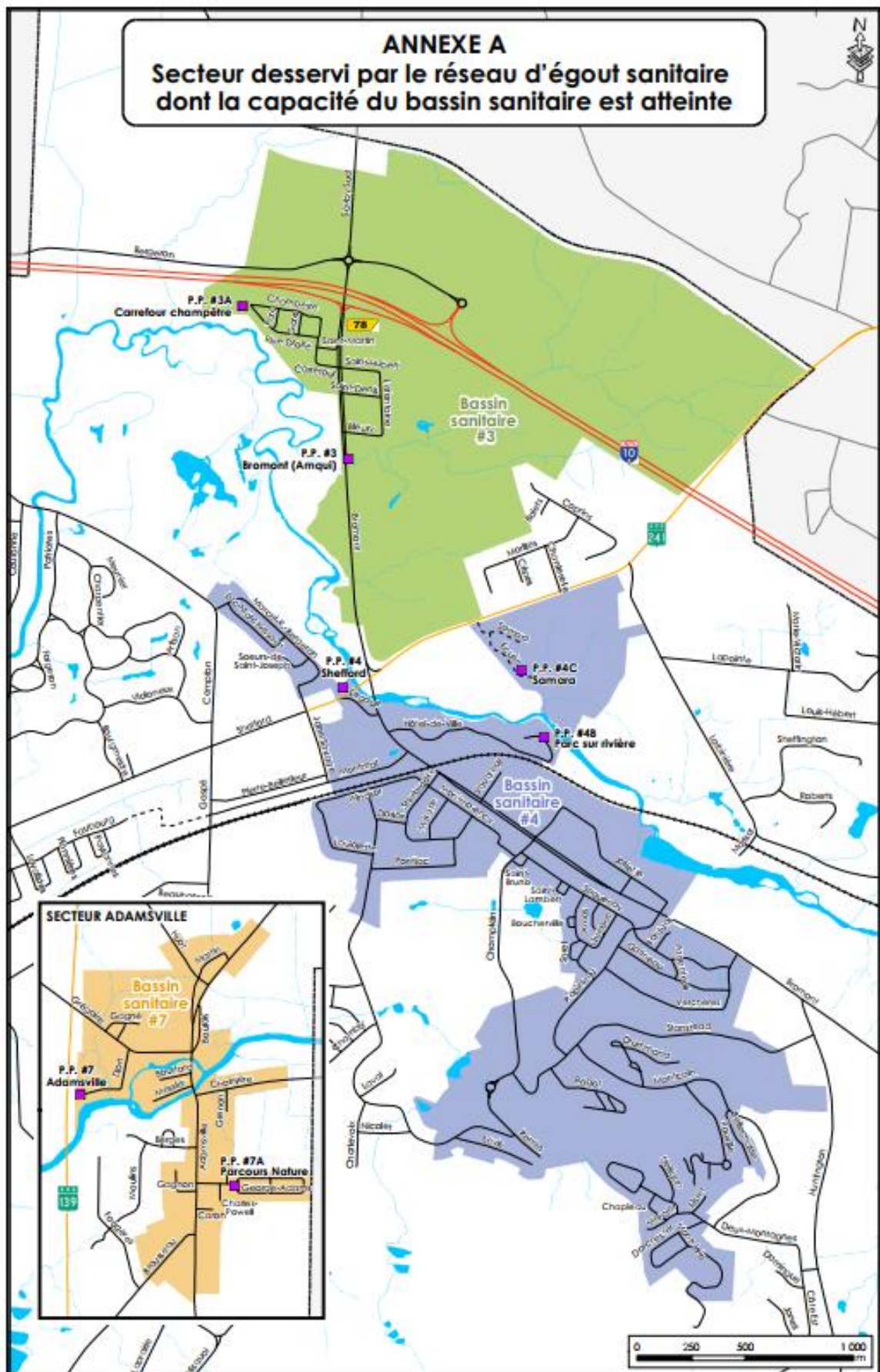
Qu'à sa séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le conseil municipal de la Ville de Bromont a procédé à l'avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement **1183-2026** SUR LES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DANS CERTAINS SECTEURS, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation à l'hôtel de ville, située au 88, boulevard de Bromont à Bromont, le **16 juin 2026 à 19 h 00**.

Au cours de cette assemblée publique, le représentant de la municipalité expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer. Le représentant expliquera également les mesures que la municipalité a prises ou qu'elle entend prendre pour résoudre tout problème qui rend nécessaire un tel règlement.

Le projet de Règlement **1183-2026** a pour objet d'interdire les interventions consistant à exécuter des travaux susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des postes de pompage dont le débit maximal est atteint.

Il s'applique aux secteurs desservis par le réseau d'égout sanitaire dont la capacité du bassin sanitaire est atteinte, identifiés à l'annexe A, reproduit à la deuxième page de l'avis public.



Des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h le vendredi, ou sur le site Internet de la ville sous cet avis public et dans la section règlements municipaux / projets de règlement en cours.

Donné à Bromont, ce 8^e jour du mois de juin 2026.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat